



DÉLIBÉRATIONS

**PRISES PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
CCAS DE VILLEFRANCHE
D'ALBIGEOIS EN DATE DU**

MERCREDI 10

AVRIL 2024



Compte rendu du CCAS - Mercredi 10 avril 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN

Nombre de membres :

En exercice : 17
Présents : 11
Votants : 12

Date de la convocation :

03 avril 2024

Date d'affichage :

03 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villefranche d'Albigeois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bruno BOUSQUET, président.**

Étaient présents : Bruno BOUSQUET, Marie-Line BRUNET, Sylvie AVEROUX, Gisèle NICOLEAU, Ghislain PORCHIS, Joël MILHAU, Philippe BAINS, Pierre GARRIC, Françoise PAYRASTRE, Marie-Claude MAGNÉ, Marise PINOCHET.

Absent ayant donné procuration : Serge GIMENEZ a donné procuration à Marie-Line BRUNET, Olivier DELSUC a donné procuration à Sylvie AVEROUX.

Absents excusés : Christel DONNENWIRTH, Michèle ESCAFFRE, Takayindula LANGU, Luc MILHAU

Marie-Line BRUNET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration.

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CCAS DU 05 OCTOBRE 2023 :

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité

2- POINT SUR LES ACTIONS MENEES DEPUIS OCTOBRE 2023 :

➤ OCTOBRE ROSE :

Plusieurs actions en faveur de la ligue contre le cancer ont été organisées :

- 15 kits fournis par la Ligue contre le cancer ont été vendus dans les commerces et cabinets médicaux pour décorer les vitrines.
- Une initiation au Ball Trap et une vente de goodies ont été mis en place.
- Le restaurant le Barry a proposé un repas choucroute sur place ou à emporter.
- Le restaurant le Vieux Cabaret a proposé un repas pour les matchs de poule de la coupe du monde de rugby.
- Des gâteaux ont été vendus par le comité des fêtes sur le marché.
- Familles Rurales a organisé 3 randonnées.
- Une vente de café, chocolat, infusions, petits objets, et d'Aligot-Saucisse a été organisée par le CCAS, la MARPA a également confectionné des gâteaux, le club de rugby a vendu du vin et une tombola avec des tableaux de peinture (offerts par des artistes locaux) a été organisée.

Un montant total de 3341 euros a été récolté pour soutenir la Ligue contre le cancer.



➤ TELETHON :

- Le CCAS a organisé un concert avec la participation bénévole du groupe « Les Cançonnaires », dont les recettes de l'entrée ont été reversées au Téléthon, totalisant ainsi 565 euros.
- Un goûter a été proposé avec des gâteaux confectionnés par la MARPA et par Mme Chiffre.
- Véronique Bains a offert une initiation au Qi Gong.
- Familles Rurales a organisé une journée de jeux de société.
- Le club de Ball-trap a proposé une initiation au tir avec la possibilité de se restaurer sur place
- Le club de randonnée de Mouzieys a organisé une randonnée.

➤ DROITS DE L'ENFANT :

Comme chaque année, une distribution de livres sur la convention des droits des enfants ont été distribués dans les 2 écoles

➤ COLIS ET REPAS DE FIN D'ANNEE :

Le nombre d'inscription au repas a été identique au nombre de colis. Parmi ceux qui ont choisi le colis beaucoup étaient trop fatigués pour venir au repas. Le repas a eu lieu à la cantine, il y avait une ambiance chaleureuse.

➤ CINECRAN :

Le jeudi 21 décembre, le matin pour les plus jeunes et l'après-midi pour les autres, des séances de cinéma, avec distribution de chocolats ont eu lieu pour les enfants des écoles de Villefranche d'Albigeois

3 – FINANCES / BUDGET

- COMPTE DE GESTION 2023 : Le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.
- COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

A/ FONCTIONNEMENT :

- **dépenses de fonctionnement : 2 278.39 €** dont :
 - 1 947.19 € de charges à caractère général comprenant principalement les dépenses de colis et de repas pour la fin d'année 2023 pour 1 013.21 € (une partie des factures n'est arrivée qu'en début d'année 2024 et n'apparaît donc pas sur le compte administratif 2023 (total repas et colis : 3 223 €)).
Le reste des dépenses est réparti entre le remplacement obligatoire des électrodes pour les défibrillateurs (225.48 €) et l'achat de livres sur la convention des droits de l'enfant (678.50 €). Enfin, 30.00 € ont été utilisés pour l'achat de kit de communication pour octobre rose.
 - 331.20 € de charges de gestion courante. Elles comprennent l'ensemble des aides fournies. 181.20 € a permis d'aider un administré en difficulté et 150.00 € ont permis au financement des frais de 5 dossiers téléalarme.
- **recettes de fonctionnement : 25 128.00 €** dont :
 - huit dons de 16.00 € correspondants aux paiements reconduits chaque année par les associations communales qui organisent un loto (Association Familles Rurales, ADMR, Société



de Chasse, ERCVA XIII, Association envol Tarn, APE de l'école publique, APE école Saint Joseph et CVA XIII).

- 25 000.00 € ont été versés par la commune de Villefranche d'Albigeois en 2023 relatif à la dotation annuelle de fonctionnement du CCAS ainsi qu'en compensation de la dotation annuelle 2022, qui n'avait pas fait l'objet d'un versement comptable.

B/ INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement : 1 899.00 € dont :

- Un électrocardiogramme acheté en 2023 pour un total de 1 899.00 € pour augmenter la qualité de la prise en charge à l'espace HIPPOCRATE.

Recettes d'investissement : 0.00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – RESULTATS :

A/ FONCTIONNEMENT

Résultat de la section de fonctionnement :

- Dépenses :	2 278.39 €
- Recettes :	25 128.00 €
- Résultat de fonct N-1 reporté :	- 8 563.37 €*
- Solde d'exécution fonct 2023 :	14 286.24 €

*Le report de l'exercice antérieur (ou résultat de fonctionnement N-1 reporté) correspond au résultat de l'exercice 2022 reporté sur 2023.

B/ INVESTISSEMENT :

Résultat de la section d'investissement :

➤ Dépenses	1 899.00 €
➤ Recettes	0.00 €
➤ Résultat d'invest N-1 reporté :	- 3 260.40 €
➤ Solde d'exécution invest 2023 :	- 5 159.40 €

Résultat de l'exercice :

➤ Fonctionnement :	14 286.24 €
➤ Investissement :	- 5 159.40 €
➤ Résultat de clôture global 2023 :	9 126.84 €

Le compte administratif a été approuvé à l'unanimité, le président de la séance conformément à la loi ayant quitté la salle au moment du vote.

- **BUDGET PRIMITIF 2024 :**

Il a été envisagé de reconduire les actions de l'année 2023 qui demeurent pertinentes en 2024, les crédits prévisionnels de 2024 sont basés sur une répartition globalement similaire aux crédits budgétaires 2023.



Quelques différences et ajustements sont cependant à noter :

FONCTIONNEMENT – DEPENSES :

- Charges à caractère général : 7 000.00 € sont reconduits pour les charges de gestion courante comprenant les événements organisés par le CCAS pendant l'année parmi lesquels :
 - 300 € (300 € en 2023) pour l'acquisition de fournitures de petits équipements
 - 500.00 € (700 € en 2023) pour l'acquisition de livres sur la convention du droit des enfants. Certains livres achetés en 2023 permettront de ne pas entièrement racheter pour l'année 2024.
 - 6200.00 € (6000.00 € en 2023) afin de terminer de régler les factures relatives aux opérations de fin d'année à cheval sur 2023/2024 et pour le financement d'une éventuelle opération de fin d'année 2024.
- Autres charges de gestion courante : 6 000.00 € dont :
 - 3 000.00 € pour les aides diverses pouvant être versées sur l'année 2024
 - 3 000.00 € pour le versement d'une subvention exceptionnelle auprès de l'APSV pour couvrir les frais du secrétariat médical de l'espace, pour les mois de secrétariat liés à l'installation du nouveau médecin arrivé en janvier 2024.
- Virement à la section d'investissement : 1 222.84 € de provisionnel pour le financement d'éventuelles opérations d'investissement par le CCAS.

FONCTIONNEMENT – RECETTES :

- Dotations et participations : 5 000.00 € correspondant à la dotation de fonctionnement 2024 pour le CCAS par le budget communal.
- Résultat de fonctionnement reporté : 9 126.84 € de résultat d'exercice de clôture de l'année 2023 viennent en complément de la dotation annuelle apportée par la commune au CCAS pour financer les opérations de fonctionnement et d'investissement 2024.
- Libéralités reçues : 96.00 €

INVESTISSEMENT – DEPENSES :

- Opération 15 : Achat matériel espace HIPPOCRATE : 1 222.84 € sont provisionnés pour l'acquisition d'éventuel matériel d'investissement pour l'espace.
- Solde d'exécution de la section : 5 159.40 € viennent combler le déficit d'investissement de l'exercice 2023

INVESTISSEMENT – RECETTES :

- Virement de la section de fonctionnement : 6 382.24 € dont :
 - 1 222.84 € de virement de la section de fonctionnement
 - 5 159.40 € d'excédent de fonctionnement

Le budget prévisionnel 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 25 605.08 €.

Le conseil d'administration à l'unanimité a adopté le budget primitif équilibré comme suit :

- en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de : **14 222.84 €.**
- en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de : **6 382.24 €.**



4 - SUBVENTIONS :

Une subvention a été votée, par délibération 2024-05 à l'unanimité pour verser une subvention à l'APSV de manière exceptionnelle pour couvrir les frais du secrétariat médical de l'espace, sur présentation des justificatifs requis, pour les mois de secrétariat liés à son installation.

Cette subvention est d'un montant de 3 000.00 €.

Il a été décidé, pour toute arrivée de nouveaux médecins à l'espace HIPPOCRATE, que le CCAS s'engagerait à étudier une demande de subvention pour faciliter l'installation ayant attrait au secrétariat.

Voté à l'unanimité

5 - AIDES :

- Une aide alimentaire en urgence d'un montant de 50 € a été fournie à madame B., sa situation précaire a été signalée par le personnel paramédical.
- Une aide a été fournie sous forme de bon à Mme B suite à un signalement de son médecin traitant. Ce bon d'une valeur de 150 € lui permet d'acheter des vêtements et des fournitures alimentaires supplémentaires.



6 - PORTAGE DES REPAS :

Suite à la décision 04 du 11 avril 2024, il a été décidé la livraison de plateaux repas à deux nouveaux bénéficiaires :


- Mme B en grande dépression qui ne cuisine plus et vit seule.
- M et Mme V. : Mme V est atteinte d'une maladie neurodégénérative qui occasionne des difficultés grandissantes pour effectuer les tâches quotidiennes.

M P. a arrêté le portage de repas, son état de santé s'étant amélioré suite à une hospitalisation.

La liste des bénéficiaires a été évoquée, rappelant la situation de chacun :

Nom	Situation
M et Mme B.	Difficultés pour se mouvoir
Mme P.	Veuvage récent, santé fragile, difficulté de réalisation des tâches quotidiennes
M P.	Maladie de Parkinson, veuvage récent
M B.	Maman à charge âgée de 93 ans, en perte d'autonomie
Mme B.	Bénéficiaire du service depuis son origine, ne sollicite pas la livraison, 80 ans
Mme R	Sortie d'hospitalisation, son état de santé lui occasionne des problèmes de motricité et ne lui permet pas de cuisiner
M et Mme C	Autonomie réduite, difficultés pour se déplacer (déambulateur ou fauteuil roulant) et pour préparer leur repas
M et Mme L	Lourds problèmes de santé qui les ont conduits à être hospitalisés à plusieurs reprises.
Mme H	En état de grande fatigue et présentant une difficulté de plus en plus importante pour effectuer les tâches quotidiennes.
Mme B.	Rechute d'un état de grande dépression
M et Mme V.	En état de grande fatigue et présentant une difficulté de plus en plus importante pour effectuer les tâches quotidiennes. Maladie neurodégénérative.

Le Président


Bruno BOUSQUET



La Vice-Présidente


Marie-Line BRUNET



VILLEFRANCHE
D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bruno BOUSQUET, président.**

Nombre de membres :

En exercice : 17
Présents : 11
Votants : 13

Étaient présents : Bruno BOUSQUET, Marie-Line BRUNET, Sylvie AVEROUX, Gisèle NICOULEAU, Ghislain PORCHIS, Joël MILHAU, Philippe BAINS, Pierre GARRIC, Françoise PAYRASTRE, Marie-Claude MAGNÉ, Marise PINOCHET.

Date de la convocation :
04 avril 2024

Absent ayant donné procuration : Serge GIMENEZ a donné procuration à Marie-Line BRUNET, Olivier DELSUC a donné procuration à Sylvie AVEROUX.

Date d'affichage :
04 avril 2024

Absents excusés : Christel DONNENWIRTH, Michèle ESCAFFRE, Takayindula LANGU, Luc MILHAU

Marie-Line BRUNET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration.

Séance du 10 Avril 2024 - Délibération N° 2024-01
Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue l'édition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion 2023 présenté par le trésorier reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil d'administration,

VU le compte de gestion 2023 présenté par monsieur le trésorier,

CONSIDERANT que si les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées, les comptes de gestion peuvent être déclarés conformes,

ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- à 13 voix POUR

- **CONSTATE** la parité des résultats entre l'ordonnateur et comptable
- **APPROUVE** le compte de gestion du pour l'exercice 2023 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.
- **AUTORISE** monsieur le président à signer et certifier exact, le compte de gestion cité ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le maire,

Bruno BOUSQUET

Le secrétaire de séance,

Marie-Line BRUNET

CCAS VILLEFRANCHE -
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M ROBERT PHILIPPE

AVANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 06/02/2024

Population 1241
Nomenclature M57 abrégée
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>4</u>
2 Bilan	Etat I-1
	Etat I-2
	5
2.1 Bilan Actif	2
2.2 Bilan Passif	2
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>9</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>11</u>
5 Annexe	Etat I-3
	Etat I-4
	13
Etats des opérations pour compte de tiers	14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>17</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>18</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>19</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>23</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	27
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>28</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>32</u>
4EME PARTIE : Page des signatures	33

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	0,33
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-0,40
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	1,94
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	-8,56
Terrains		Résultat de l'exercice	22,85
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	16,15
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	5,12	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	1,90	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	7,02	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,51
Stocks		Autres dettes non financières	
Créances	9,64	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	0,51
Trésorerie		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	9,64	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	0,51
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	16,66	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	16,66

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF

S²LOW

BILAN (en Euros)

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023		Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		5 122,80		5 122,80	5 122,80
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		1 899,00		1 899,00	
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		7 021,80		7 021,80	5 122,80

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



BILAN (en Euros)

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023		Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne					
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		9 623,23		9 623,23	
Créances sur les autres débiteurs		16,00		16,00	16,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		9 639,23		9 639,23	16,00
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		16 661,03		16 661,03	5 138,80

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



BILAN (en Euros)

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

	FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES				
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ				
Dotations				
Fonds globalisés			325,40	325,40
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
Rattachées à un actif amortissable				
Rattachées à un actif non amortissable				
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS				
RÉSERVES				
REPORT A NOUVEAU			-404,98	-404,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			1 941,98	1 941,98
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			-8 563,37	5 708,12
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			22 849,61	-14 271,49
TOTAL FONDS PROPRES (I)			16 148,64	-6 700,97

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF

BILAN (en Euros)

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		
DETTES FINANCIÈRES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		
DETTES NON FINANCIÈRES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	512,39	2 530,16
Dettes fiscales et sociales		
Avances et acomptes reçus		
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		
Dettes sur budgets annexes		8 309,61
Autres dettes non financières		1 000,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	512,39	11 839,77
TRÉSORERIE		
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		
TOTAL TRÉSORERIE (4)		
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	512,39	11 839,77
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	16 661,03	5 138,80

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
 Reçu en préfecture le 24/04/2024
 Publié le
 ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	25,00	
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs	0,13	
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	25,13	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes		
Charges de personnel	1,95	
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	1,95	

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
 Reçu en préfecture le 24/04/2024
 Publié le
 ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023


En Milliers d'Euros

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	0,33	
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	0,33	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	22,85	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	22,85	

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
 Reçu en préfecture le 24/04/2024
 Publié le
 ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		25 000,00		
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs		128,00		
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion				
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		25 128,00		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes				
Charges de personnel		1 947,19		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)				
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		1 947,19		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages		331,20		
Dont personnes morales de droit privé		331,20		
Dont collectivités territoriales				

Envoyé en préfecture le 24/04/2024	
Reçu en préfecture le 24/04/2024	
Publié le	
ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Dont autres organismes publics				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		331,20		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		22 849,61		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		22 849,61		

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
 Reçu en préfecture le 24/04/2024
 Publié le
 ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS


Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
 Reçu en préfecture le 24/04/2024
 Publié le
 ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS


Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
 Reçu en préfecture le 24/04/2024
 Publié le
 ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF




Résultats budgétaires de l'exercice

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 260,40	25 096,00	31 356,40
Titres de recette émis (b)		25 128,00	25 128,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		25 128,00	25 128,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 260,40	25 096,00	31 356,40
Mandats émis (f)	1 899,00	2 278,39	4 177,39
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	1 899,00	2 278,39	4 177,39
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		22 849,61	20 950,61
(h - d) Déficit	1 899,00		

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif CCAS VILLEFRANCHE -					
Investissement	-3 260,40		-1 899,00		-5 159,40
Fonctionnement	-8 563,37		22 849,61		14 286,24
Sous-Total	-11 823,77		20 950,61		9 126,84
TOTAL II	-11 823,77		20 950,61		9 126,84
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-11 823,77		20 950,61		9 126,84

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00		3 000,00
	SOUS-TOTAL	3 000,00		3 000,00
	TOTAL	3 000,00		3 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 260,40		3 260,40
TOTAL GENERAL		6 260,40		6 260,40

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
21	3 000,00	1 899,00		1 899,00	1 101,00
SOUS-TOTAL	3 000,00	1 899,00		1 899,00	1 101,00
TOTAL	3 000,00	1 899,00		1 899,00	1 101,00
001	3 260,40				3 260,40
TOTAL GENERAL	6 260,40	1 899,00		1 899,00	4 361,40

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	6 260,40		6 260,40
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 260,40		6 260,40
TOTAL GENERAL		6 260,40		6 260,40

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
021	6 260,40				6 260,40
TOTAL	6 260,40				6 260,40
TOTAL GENERAL	6 260,40				6 260,40

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	7 000,00		7 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 272,23		3 272,23
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 272,23		10 272,23
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	6 260,40		6 260,40
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6 260,40		6 260,40
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 563,37		8 563,37
TOTAL GENERAL		25 096,00		25 096,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	7 000,00	1 947,19		1 947,19	5 052,81
65	3 272,23	331,20		331,20	2 941,03
TOTAL	10 272,23	2 278,39		2 278,39	7 993,84
023	6 260,40				6 260,40
TOTAL	6 260,40				6 260,40
002	8 563,37				8 563,37
TOTAL GENERAL	25 096,00	2 278,39		2 278,39	22 817,61

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	25 000,00		25 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	96,00		96,00
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 096,00		25 096,00
	TOTAL GENERAL	25 096,00		25 096,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
74	25 000,00	25 000,00		25 000,00	
75	96,00	128,00		128,00	-32,00
TOTAL	25 096,00	25 128,00		25 128,00	-32,00
TOTAL GENERAL	25 096,00	25 128,00		25 128,00	-32,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2184	Matériel de bureau et mobilier	1 899,00		1 899,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 899,00		1 899,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 899,00		1 899,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 899,00		1 899,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 899,00		1 899,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF

Etat de réalisation des opérations


SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission	Annulations	Recettes nettes
		1	2	3 = 1 - 2

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
 Reçu en préfecture le 24/04/2024
 Publié le
 ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF




Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60632	Fournitures de petit équipement	255,48		255,48
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	678,50		678,50
623	Publicité, publications, relations publiques	1 013,21		1 013,21
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 947,19		1 947,19
65133	Secours d'urgence	181,20		181,20
65134	Aides	150,00		150,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	331,20		331,20
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 278,39		2 278,39
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 278,39		2 278,39

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
74741	Communes membres du GFP	25 000,00		25 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	25 000,00		25 000,00
756	Libéralités reçues	128,00		128,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	128,00		128,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 128,00		25 128,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 128,00		25 128,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le




ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.		325,40								325,40
1022	Sous Total compte 1022		325,40								325,40
102	Sous Total compte 102		325,40								325,40
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 941,98								1 941,98
106	Sous Total compte 106		1 941,98								1 941,98
10	Sous Total compte 10		2 267,38								2 267,38
110	Report à nouveau (solde créditeur)		5 708,12	5 708,12					5 708,12		0,00
119	Report à nouveau (solde débiteur)			8 563,37					8 563,37	8 563,37	
11	Sous Total compte 11		5 708,12	14 271,49					14 271,49	8 563,37	
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	14 271,49			14 271,49				14 271,49		0,00
12	Sous Total compte 12	14 271,49			14 271,49				14 271,49		0,00
193	Autres neutralisations et régularisation	404,98							404,98	404,98	
19	Sous Total compte 19	404,98							404,98	404,98	
	Total classe 1	14 676,47	7 975,50	14 271,49	14 271,49				28 947,96	8 968,35	2 267,38
2158	Autres installations, matériel et outill	5 122,80							5 122,80	5 122,80	
215	Sous Total compte 215	5 122,80							5 122,80	5 122,80	
2184	Matériel de bureau et mobilier					1 899,00			1 899,00	1 899,00	
218	Sous Total compte 218					1 899,00			1 899,00	1 899,00	

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
 Reçu en préfecture le 24/04/2024
 Publié le
 ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	Sous Total compte 21	5 122,80				1 899,00		7 021,80		7 021,80	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31750 - CCAS VILLEFRANCHE - Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 2	5 122,80				1 899,00		7 021,80		7 021,80	
4011	Fournisseurs		2 530,16	3 964,96	1 947,19			3 964,96	4 477,35		512,39
401	Sous Total		2 530,16	3 964,96	1 947,19			3 964,96	4 477,35		512,39
	compte 401										
4041	Fournisseurs d'immobilisations			1 899,00	1 899,00			1 899,00	1 899,00		0,00
404	Sous Total			1 899,00	1 899,00			1 899,00	1 899,00		0,00
40	Sous Total		2 530,16	5 863,96	3 846,19			5 863,96	6 376,35		512,39
	compte 40										
44342	Recettes - Amiable			25 000,00	25 000,00			25 000,00	25 000,00		0,00
4434	Sous Total			25 000,00	25 000,00			25 000,00	25 000,00		0,00
443	Sous Total			25 000,00	25 000,00			25 000,00	25 000,00		0,00
44	Sous Total			25 000,00	25 000,00			25 000,00	25 000,00		0,00
	compte 44										
451	Compte de rattachement avec... (à subdiv		8 309,61	25 128,00	7 195,16			25 128,00	15 504,77	9 623,23	0,00
45	Sous Total		8 309,61	25 128,00	7 195,16			25 128,00	15 504,77	9 623,23	0,00
	compte 45										
46711	Autres comptes créditeurs		1 000,00	1 331,20	331,20			1 331,20	1 331,20		0,00
4671	Sous Total		1 000,00	1 331,20	331,20			1 331,20	1 331,20		0,00
	compte 4671										
46721	Débiteurs divers - Amiable	16,00		128,00	128,00			144,00	128,00	16,00	
4672	Sous Total	16,00		128,00	128,00			144,00	128,00	16,00	
	compte 4672										
467	Sous Total	16,00	1 000,00	1 459,20	459,20			1 475,20	1 459,20	16,00	
	compte 467										
46	Sous Total	16,00	1 000,00	1 459,20	459,20			1 475,20	1 459,20	16,00	
	compte 46										
	Total classe 4	16,00	11 839,77	57 451,16	36 500,55			57 467,16	48 340,32	9 639,23	

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
Reçu en préfecture le 24/04/2024
Publié le
ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF




BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31750 - CCAS VILLEFRANCHE - Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60632	Fournitures de petit équipement					255,48				255,48	
6063	Sous Total compte 6063					255,48				255,48	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth)					678,50				678,50	
606	Sous Total compte 606					933,98				933,98	
60	Sous Total compte 60					933,98				933,98	
623	Publicité, publications, relations publi					1 013,21				1 013,21	
62	Sous Total compte 62					1 013,21				1 013,21	
65133	Secours d'urgence					181,20				181,20	
65134	Aides					150,00				150,00	
6513	Sous Total compte 6513					331,20				331,20	
651	Sous Total compte 651					331,20				331,20	
65	Sous Total compte 65					331,20				331,20	
	Total classe 6					2 278,39				2 278,39	
74741	Communes membres du GPP						25 000,00				25 000,00
7474	Sous Total compte 7474						25 000,00				25 000,00
747	Sous Total compte 747						25 000,00				25 000,00
74	Sous Total compte 74						25 000,00				25 000,00
756	Libéralités reçues						128,00				128,00
75	Sous Total compte 75						128,00				128,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
 Reçu en préfecture le 24/04/2024
 Publié le 25/04/2024
 ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 7	19 815,27	19 815,27	71 722,65	50 772,04	4 177,39	25 128,00	25 128,00	95 715,31	25 128,00	25 128,00
	Total général	19 815,27	19 815,27	71 722,65	50 772,04	4 177,39	25 128,00	25 128,00	95 715,31	25 128,00	27 907,77

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
 Reçu en préfecture le 24/04/2024
 Publié le
 ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF

BALANCE DES VALEURS INACTIVES


Arrêtée à la date du 31/12/2023

Exercice 2023

31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

DESIGNATION DES COMPTES		DEBIT			CREDIT			SOLDES	
		N° Intitulé	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs
861	Portefeuille								
	NEANT								
	Sous Total compte 861								
862	Correspondant								
	NEANT								
	Sous Total compte 862								
863	Prise en charge titre et valeur								
	NEANT								
	Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX								

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
 Reçu en préfecture le 24/04/2024
 Publié le
 ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF



31750 - CCAS VILLEFRANCHE -

Exercice 2023

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BEUTIN Sebastien (1014330978-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour

le service de **CCAS VILLEFRANCHE** - pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

ROBERT Philippe (1013191130-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie



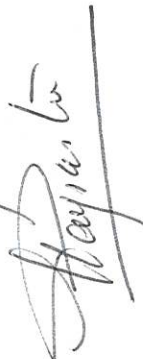

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa

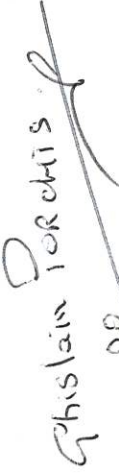
comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.


A DDFIP DU TARN, le 12/02/2024


A ALBI, le 13/02/2024

A , le

Sylvie AVEROUX    NICOLEAU-GOURZIEZ 

Ghislain PORCHIS 

Bruno COMPUES 

Hariso PINOCHET 


Pierre CARMI 

BRUNET N. LUC 

Maie Claude MAONE 

BAINS PHILIPPE 

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
 Reçu en préfecture le 24/04/2024
 Publié le
 ID : 081-218103174-20240410-2024100401CCAS-BF





REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN

Nombre de membres :

En exercice : 17
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bruno BOUSQUET, président.**

Étaient présents : Bruno BOUSQUET, Marie-Line BRUNET, Sylvie AVEROUX, Gisèle NICOULEAU, Ghislain PORCHIS, Joël MILHAU, Philippe BAINS, Pierre GARRIC, Françoise PAYRASTRE, Marie-Claude MAGNÉ, Marise PINOCHET.

Date de la convocation :
04 avril 2024

Absent ayant donné procuration : Serge GIMENEZ a donné procuration à Marie-Line BRUNET, Olivier DELSUC a donné procuration à Sylvie AVEROUX.

Date d'affichage :
04 avril 2024

Absents excusés : Christel DONNENWIRTH, Michèle ESCAFFRE, Takayindula LANGU, Luc MILHAU

Marie-Line BRUNET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration.

Séance du 10 Avril 2024 - Délibération N° 2024-02
Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le président présente le compte administratif 2023 du budget du Centre Communal d'Action Sociale qui s'établit ainsi :

• **Section de fonctionnement :**

- **Dépenses :**

Intitulé du chapitre		CA 2023
011	Charges à caractère général	1 947.19 €
65	Autres charges de gestion courante	331.20 €
	TOTAL	2 278.39 €

- **Recettes :**

Intitulé du chapitre		CA 2023
74	Dotations et participations	25 000.00 €
77	Produits exceptionnels	128.00 €
	Sous Total	25 128.00 €

Résultat de la section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 278.39 €
- Recettes : 25 128.00 €
- Résultat de fonct N-1 reporté : - 8 563.37 €
- **Solde d'exécution fonct 2023 : 14 286.24 €**

- Section d'investissement :

- Dépenses :

Chapitres et opérations		CA 2023
21	Opération 15 : Achat matériel Espace HIPPOCRATE	1 899.00 €
	TOTAL	1 899.00 €

- Recettes :

Chapitres et opérations		CA 2023
10	Dotations fonds divers	0.00 €
	Sous Total	0.00 €

Résultat de la section d'investissement :

➤ Dépenses	1 899.00 €
➤ Recettes	0.00 €
➤ Résultat de d'invest N-1 reporté :	- 3 260.40 €
➤ Solde d'exécution invest 2023	- 5 159.40 €

Résultat de l'exercice :

➤ Fonctionnement :	14 286.24 €
➤ Investissement :	- 5 159.40 €
➤ Résultat de clôture global 2023 :	9 126.84 €

Monsieur Bruno BOUSQUET, le président, conformément à la loi, quitte la séance.
 Sous la présidence de Madame Marie-Line BRUNET, vice-présidente déléguée aux affaires sociales,
 Et Madame Sylvie AVEROUX, vice-présidente déléguée à la santé,

Le conseil d'administration,

- **VU** le Code de l'action sociale et de la famille et notamment l'article 123-6,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le compte administratif présenté par le président,
- **ENTENDU** le présent exposé,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- à 12 voix **POUR**

- **APPROUVE** le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale, pour l'exercice 2023, faisant apparaître un solde d'exécution de **14 286.24 €** à la section de fonctionnement et - **5 159.40 €** à la section d'investissement, soit un résultat de clôture de **9 126.84 €**.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le maire,


Bruno BOUSQUET

Le secrétaire de séance,


Marie-Line BRUNET

Il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : CCAS VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 26810415500018

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE ALBI

M. 57

**Compte administratif
Voté par nature**

BUDGET : CCAS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	25
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	28
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	30

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	32
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	33
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	37
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	39
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	41
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	42

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	43
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	44
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	45
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	46
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	47
B9 - Etat du personnel	48
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	50
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	51
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	52
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	53
C2.1 - Situation des AP (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C2.3 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.4 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	55

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3 Dépenses d'équipement brut / population	0
4 Encours de dette / population (2) (3)	0
5 DGF / population	0
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

	I	
	C1	

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	4 177,39	25 128,00	-11 823,77 A1	9 126,84
Investissement	1 899,00	0,00 (2)	-3 260,40 A2	-5 159,40
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	2 278,39	25 128,00 (3)	-8 563,37 A3	14 286,24

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	III + IV	B1
Investissement	I	III	B2
Fonctionnement	II	IV	B3
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00

**RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
(6)**

TOTAL	A1 + B1	9 126,84
Investissement	A2 + B2	-5 159,40
Fonctionnement	A3 + B3	14 286,24

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A. reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

	II
	A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		
Section de fonctionnement	2 278,39	25 128,00
Section d'investissement	1 899,00	0,00

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		
Report en section de fonctionnement (002)	8 563,37	(si excédent) 0,00
Report en section d'investissement (001)	3 260,40	(si excédent) 0,00

+

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	16 001,16	= G + H + I + J 25 128,00
---	------------------	--

=

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)		
Section de fonctionnement	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	= K + L 0,00

RESULTAT CUMULE		
Section de fonctionnement	10 841,76	= G + I + K 25 128,00
Section d'investissement	5 159,40	= H + J + L 0,00
TOTAL CUMULE	16 001,16	= G + H + I + J + K + L 25 128,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	1 899,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		1 899,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 1 899,00	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	1 899,00	II + IV	0,00
--------------	---------	-----------------	---------	-------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	3 260,40	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	5 159,40	II + IV + VI + VII	0,00
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-5 159,40		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS (y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	1 947,19	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	25 000,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	331,20	75 Autres produits de gestion courante (1)	128,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	2 278,39	Total recettes de gestion des services	25 128,00
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 2 278,39	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 25 128,00

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	2 278,39	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	25 128,00
---	----------------	-----------------	---	----------------	------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	8 563,37	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	10 841,76	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	25 128,00
---	--------------------	------------------	---	---------------------	------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	14 286,24				
--	------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 899,00		1 899,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 899,00	0,00	1 899,00

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

3 260,40

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	1 947,19		1 947,19
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	331,20	0,00	331,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 278,39	0,00	2 278,39

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

8 563,37

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1 **0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté **0,00**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	25 000,00		25 000,00
75	Autres produits de gestion courante(8)	128,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		25 128,00	0,00	25 128,00

Pour information R002 Résultat positif reporté **0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III
A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	3 000,00	1 899,00	0,00	1 101,00	0,00	1 899,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	3 000,00	1 899,00	0,00	1 101,00	0,00	1 899,00
Total des dépenses d'équipement	3 000,00	1 899,00	0,00	1 101,00	0,00	1 899,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 000,00	1 899,00	0,00	1 101,00	0,00	1 899,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	3 260,40					
Total des dépenses d'investissement cumulées	6 260,40	5 159,40	0,00	1 101,00	0,00	1 899,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF

S²LOW

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	6 260,40	0,00	0,00	6 260,40
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement (4)</i>	6 260,40			
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)</i>	0,00	0,00		0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	6 260,40	0,00		6 260,40
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées	6 260,40	0,00	0,00	6 260,40

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	3 000,00	1 899,00	0,00	1 101,00	0,00	1 899,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	3 000,00	1 899,00	0,00	1 101,00	0,00	1 899,00
Total des dépenses d'équipement	3 000,00	1 899,00	0,00	1 101,00	0,00	1 899,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 000,00	1 899,00	0,00	1 101,00	0,00	1 899,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



III – ADOPTION DU CA

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
	TOTAL		3 000,00	1 899,00	0,00	1 101,00	1 899,00	0,00	1 899,00
15	ACHAT MATERIEL ESPACE HIPOCRATE		3 000,00	1 899,00	0,00	1 101,00	1 899,00	0,00	1 899,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF

III	SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT
III	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – ADOPTION DU CA

III
A2,3

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 15
LIBELLE : ACHAT MATERIEL ESPACE HIPPOCRATE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
		A1	A2			A2
DEPENSES		3 000,00	1 899,00	0,00	1 101,00	1 899,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 000,00	1 899,00	0,00	1 101,00	1 899,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	3 000,00	1 899,00	0,00	1 101,00	1 899,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
		B1	B2			B2
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



En cumulé

-1 899,00

Pour l'exercice

B1 - A1

-1 899,00

B2 - A2

-1 899,00

Solde du financement

Recettes – Dépenses (8)

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	6 260,40	0,00	0,00	6 260,40
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	6 260,40	0,00		0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	0,00	0,00		0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	6 260,40	0,00		6 260,40

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes Justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	16 532,63	2 278,39	0,00	0,00	14 254,24	0,00	2 278,39
011	Charges à caractère général (3)	7 000,00	1 947,19	0,00	0,00	5 052,81	0,00	1 947,19
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 272,23	331,20	0,00	0,00	2 941,03	0,00	331,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	10 272,23	2 278,39	0,00	0,00	7 993,84	0,00	2 278,39
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	10 272,23	2 278,39	0,00	0,00	7 993,84	0,00	2 278,39
023	Virement à la section d'investissement	6 260,40	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	6 260,40	0,00	0,00	0,00	6 260,40	0,00	0,00
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	8 563,37						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	25 096,00	10 841,76	0,00	0,00	14 254,24	0,00	2 278,39

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF

S²LOW

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	25 096,00	25 128,00	0,00	0,00	-32,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	96,00	128,00	0,00	0,00	-32,00
	Total des recettes de gestion des services	25 096,00	25 128,00	0,00	0,00	-32,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	25 096,00	25 128,00	0,00	0,00	-32,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00			
	Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00				
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	25 096,00	25 128,00	0,00	0,00	-32,00

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	16 532,63	2 278,39	0,00	0,00	14 254,24	0,00	2 278,39
011	Charges à caractère général (4)	7 000,00	1 947,19	0,00	0,00	5 052,81	0,00	1 947,19
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	255,48	0,00	0,00	-255,48	0,00	255,48
6065	Livres, disc., cass. (biblio. Médiat.)	700,00	678,50	0,00	0,00	21,50	0,00	678,50
623	Pub., publications, relations publiques	6 000,00	1 013,21	0,00	0,00	4 986,79	0,00	1 013,21
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 272,23	331,20	0,00	0,00	2 941,03	0,00	331,20
65133	Secours d'urgence	800,00	181,20	0,00	0,00	618,80	0,00	181,20
65134	Aides	2 200,00	150,00	0,00	0,00	2 050,00	0,00	150,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	272,23	0,00	0,00	0,00	272,23	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	10 272,23	2 278,39	0,00	0,00	7 993,84	0,00	2 278,39
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	10 272,23	2 278,39	0,00	0,00	7 993,84	0,00	2 278,39
023	Virement à la section d'investissement	6 260,40						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00			0,00		
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		
	Total des dépenses d'ordre	6 260,40	0,00			6 260,40		

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	25 096,00	25 128,00	0,00	0,00	-32,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	96,00	128,00	0,00	0,00	-32,00
756	Libéralités reçues	96,00	128,00	0,00	0,00	-32,00
	Total des recettes de gestion des services	25 096,00	25 128,00	0,00	0,00	-32,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles	25 096,00	25 128,00	0,00	0,00	-32,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF

S²LOW

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00										
1641 Emprunts en euros (total)					0,00										
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					0,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF





Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)					
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévu pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1,3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV
	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux					
Taux fixe (total)						0,00		0,00	
Taux variable simple (total)						0,00		0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00		0,00	
Total						0,00		0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/166					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/166					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	IV
	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)							
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			0,00	0,00	0,00	0,00	Intérêts	Capital		
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)													Index (4)	Taux act.
						Contrat initial	Index (4)	Taux act.	Contrat renégocié													Index (4)	Taux act.
Total																		0,00	0,00				

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES	B8.1.2

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.



IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDJS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDJS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.
TECH: Technique,
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Social.
MS: Médico-social.
MT: Médico-technique.
SP: Sportif.
CULT: Culturel
ANIM: Animation.
POL: Police.
POMP: Sapeurs-pompiers.
X: Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP):

332-23-1⁰: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2⁰: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24: Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13: Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14: Vacance temporaire d'un emploi.
332-9-1⁰: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-9-2⁰: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-9-3⁰: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-9-4⁰: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-9-5⁰: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-9-6⁰: Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5: Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10: Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
326-352: Modalités particulières: recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1-343-3: Emplois supérieurs de cabinet.
333-1-333-10: Collaborateurs de cabinet.
333-12: Collaborateurs de groupes d'élus.
A: Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	0
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	0
			0,00	0,00	0

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF

IV – ANNEXES

IV

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

Dépenses à couvrir par des ressources propres	Op. de l'exercice		Solde d'exécution		TOTAL
	I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	D001 de l'exercice précédent (N-1)	II	
	0,00	0,00	3 260,40	3 260,40	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF



IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 260,40	0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	FCTVA	0,00	0,00
10222	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10226	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
10228	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		6 260,40	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	6 260,40	

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100402CCAS-BF

S²LOW

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00

Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 260,40
Ressources propres disponibles	0,00
Solde	V = IV - II (5)
	-3 260,40

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000









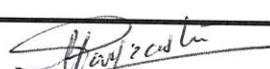

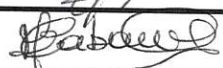
Présenté par Le Président (1),

A Villefranche d'Albigeois, le 10/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration du C.C.A.S. (2), réunie en session

A Villefranche d'Albigeois, le 10/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration du C.C.A.S. (2),(3),

01 - BOUSQUET Bruno	
02 - BRUNET Marie-Line	
03 - AVEROUX Sylvie	
04 - NICOULEAU Gisèle	
05 - PORCHIS Ghislain	
06 - DONNENWIRTH Christel	
07 - MILHAU Joel	
08 - DELSUC Olivier	
09 - BAINS Philippe	
10 - ESCAFRE Michèle	
11 - GARRIC Pierre	
12 - GIMENEZ Pierre	
13 - LANGU Tekayindula	
14 - MILHAU Luc	
15 - PAYRASTRE Françoise	
16 - MAGNÉ Marie-Claude	
17 - PINOCHET Marise	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN

Nombre de membres :

En exercice : 17
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bruno BOUSQUET, président.**

Étaient présents : Bruno BOUSQUET, Marie-Line BRUNET, Sylvie AVEROUX, Gisèle NICOULEAU, Ghislain PORCHIS, Joël MILHAU, Philippe BAINS, Pierre GARRIC, Françoise PAYRASTRE, Marie-Claude MAGNÉ, Marise PINOCHET.

Date de la convocation :
04 avril 2024

Absent ayant donné procuration : Serge GIMENEZ a donné procuration à Marie-Line BRUNET, Olivier DELSUC a donné procuration à Sylvie AVEROUX.

Date d'affichage :
04 avril 2024

Absents excusés : Christel DONNENWIRTH, Michèle ESCAFFRE, Takayindula LANGU, Luc MILHAU

Marie-Line BRUNET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration.

Séance du 10 Avril 2024 - Délibération N° 2024-03
Affectation des résultats de l'exercice 2023 au budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le président rappelle les résultats du compte administratif de l'année 2023 :

	Dépenses 2023	Recettes 2023	Excédent antérieur reporté 2022	Solde d'exécution 2023	Restes à Réaliser	Données pour l'affectation de résultat
Fonctionnement	2 278.39 €	25 128.00 €	- 8 563.37 €	14 286.24 €	0.00 €	Report en exploitation 002 : 9 126.84 €
Investissement	1 899.00 €	0.00 €	- 3 260.40 €	- 5 159.40 €	0.00 €	Affectation en réserves 1068 : 5 159.40 €

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

La section de fonctionnement fait apparaître au 31/12/2023 un excédent cumulé de : **14 286.51 €**
La section d'investissement fait apparaître au 31/12/2023 un déficit cumulé de : **5 159.40 €**

Afin de combler le déficit de la section d'investissement qui présente un besoin de financement de 5 159.40€, il convient d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement par l'émission d'un titre au 1068 et de procéder à l'inscription budgétaire associée.

Monsieur le président propose au conseil d'administration de réaliser les écritures suivantes, comme suit :

- report du résultat en section de fonctionnement (002-recettes) : **9 126.84 €**
- affectation en réserves (1068 –recettes) d’investissement : **5 159.40 €**

Le conseil municipal,
ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré, et à **l’unanimité** : **- à 13 voix POUR**

- **DECIDE** :
- le report du résultat en section de fonctionnement (002-recettes) : **9 126.84 €**
- l’affectation en réserves d’investissement (1068-recettes) : **5 159.40 €**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le maire,


Bruno BOUSQUET

Le secrétaire de séance,


Marie-Line BRUNET



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN

Nombre de membres :

En exercice : 17
Présents : 11
Votants : 13

Date de la convocation :
04 avril 2024

Date d'affichage :
04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bruno BOUSQUET, président.**

Étaient présents : Bruno BOUSQUET, Marie-Line BRUNET, Sylvie AVEROUX, Gisèle NICOULEAU, Ghislain PORCHIS, Joël MILHAU, Philippe BAINS, Pierre GARRIC, Françoise PAYRASTRE, Marie-Claude MAGNÉ, Marise PINOCHET.

Absent ayant donné procuration : Serge GIMENEZ a donné procuration à Marie-Line BRUNET, Olivier DELSUC a donné procuration à Sylvie AVEROUX.

Absents excusés : Christel DONNENWIRTH, Michèle ESCAFFRE, Takayindula LANGU, Luc MILHAU

Marie-Line BRUNET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration.

Séance du 10 Avril 2024 - Délibération N° 2024-04

Vote du budget primitif 2024

Monsieur le président présente le projet de budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **20 605.08 €** dont **14 222.84 €** pour la section de fonctionnement et **6 382.24 €** pour la section d'investissement.

Une subvention du budget communal à hauteur de 5 000.00 € permettra de couvrir les dépenses prévisionnelles de l'année 2024. Cette somme s'additionne aux 9 126.84 € de résultat de la section de fonctionnement de l'année 2023.

Le budget primitif 2024 se décompose de la façon suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Intitulé du chapitre		BP 2024
74	Dotations et participations	5 000.00 €
77	Produits exceptionnels	96.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 126.84 €
TOTAL		14 222.84 €

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Intitulé du chapitre		BP 2024
011	Charges à caractère général :	7 000.00 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	300.00 €
6065	Fournitures non stockées – Livres, disques...	500.00 €
623	Publicité, publications, relations publiques (colis)	6 200.00 €
65	Autres charges de gestion courante :	6 000.00 €
65133	Secours d'urgence	800.00 €
65134	Aides	2 200.00 €
65748	Subvention de fonctionnement aux autres personnes	3 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 222.84 €
TOTAL		14 222.84 €

SECTION INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chapitres et opérations		BP 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	1 222.84 €
1068	Excédents de fonctionnement	5 159.40 €
TOTAL		6 382.24 €

INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chapitres et opérations		BP 2024
21	Opération 15 : Achat matériel HIPPOCRATE	1 222.84 €
001	Solde d'exécution de la section	5 159.40 €
TOTAL		6 382.24 €

Le conseil d'administration,

VU le Code de l'action sociale et de la famille,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- à 13 voix POUR

- **ADOpte** le budget primitif pour l'année 2024 équilibré comme suit :
 - En dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de : **14 222.84 €**
 - En dépenses et recettes d'investissement à hauteur de : **6 382.24 €**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Bruno BOUSQUET

Marie-Line BRUNET

Il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : CCAS VILLEFRANCHE D'ALBIGEOIS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26810415500018

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE ALBI

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : CCAS (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	29
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	34

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	36
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	37
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	41
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	42
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	43



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	45
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	46
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	47
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	48
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	49
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	51
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	52
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	53
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	54
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	55

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

**I
B**

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

	II	
		A

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 222,84
	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 5 159,40
	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	6 382,24

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	14 222,84
	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00
	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	14 222,84

	TOTAL DU BUDGET (4)	20 605,08
--	----------------------------	------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 000,00	0,00	1 222,84	1 222,84	1 222,84
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 000,00	0,00	1 222,84	1 222,84	1 222,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 000,00	0,00	1 222,84	1 222,84	1 222,84

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 000,00	0,00	1 222,84	1 222,84	1 222,84
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	5 159,40
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 382,24
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	5 159,40	5 159,40	5 159,40
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	5 159,40	5 159,40	5 159,40
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	5 159,40	5 159,40	5 159,40

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	6 260,40		1 222,84	1 222,84	1 222,84
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 260,40		1 222,84	1 222,84	1 222,84

TOTAL		6 260,40	0,00	6 382,24	6 382,24	6 382,24
--------------	--	-----------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					6 382,24
---	--	--	--	--	-----------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

1 222,84

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 272,23	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 272,23	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 272,23	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	6 260,40		1 222,84	1 222,84	1 222,84
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 260,40		1 222,84	1 222,84	1 222,84

TOTAL	16 532,63	0,00	14 222,84	14 222,84	14 222,84
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 222,84
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	25 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	96,00	0,00	96,00	96,00	96,00
Total des recettes de gestion courante		25 096,00	0,00	5 096,00	5 096,00	5 096,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		25 096,00	0,00	5 096,00	5 096,00	5 096,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	25 096,00	0,00	5 096,00	5 096,00	5 096,00
--------------	------------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 126,84
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 222,84
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 222,84
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 222,84		1 222,84
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 222,84	0,00	1 222,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	5 159,40
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 382,24
---	-----------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	7 000,00		7 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	6 000,00	0,00	6 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 222,84	1 222,84
Dépenses de fonctionnement – Total		13 000,00	1 222,84	14 222,84

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	14 222,84
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		1 222,84	1 222,84
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	1 222,84	1 222,84

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

5 159,40

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 382,24

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	5 000,00		5 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	96,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	5 096,00	0,00	5 096,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

9 126,84

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

14 222,84

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III	
A	

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	6 260,40	0,00	1 222,84	1 222,84	1 222,84
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virlement de la section de fonctionnement</i>	6 260,40		1 222,84	1 222,84	1 222,84
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	6 260,40		1 222,84	1 222,84	1 222,84
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					
Affectation au compte 1068 (8)					
					5 150,00
Total des recettes d'investissement cumulées					6 380,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	3 000,00	0,00	0,00	1 222,84	1 222,84	0,00	1 222,84	1 222,84
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	1 222,84	1 222,84	0,00	1 222,84	1 222,84
Total des dépenses d'équipement	3 000,00	0,00	0,00	1 222,84	1 222,84	0,00	1 222,84	1 222,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	3 000,00	0,00	0,00	1 222,84	1 222,84	0,00	1 222,84	1 222,84
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)		0,00		0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF

S²LOW

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
15	ACHAT MATERIEL ESPACE HIPPOCRATE		1 899,00	0,00	1 222,84	1 222,84	0,00	1 222,84
TOTAL			1 899,00	0,00	1 222,84	1 222,84	0,00	1 222,84

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 15
LIBELLE : ACHAT MATERIEL ESPACE HIPPOCRATE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 899,00	a 0,00	1 222,84	b 1 222,84
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 899,00	0,00	1 222,84	1 222,84
2184	Matériel de bureau et mobilier	1 899,00	0,00	1 222,84	1 222,84
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-1 222,84**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE							B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	16 532,63	0,00	0,00	14 222,84	14 222,84	0,00	14 222,84	14 222,84
011	Charges à caractère général (3)	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 272,23	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	10 272,23	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	10 272,23	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
023	Virement à la section d'investissement	6 260,40			1 222,84	1 222,84		1 222,84	1 222,84
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	6 260,40			1 222,84	1 222,84		1 222,84	1 222,84
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								14 222,84

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	25 096,00	0,00	5 096,00	5 096,00	5 096,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	25 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	96,00	0,00	96,00	96,00	96,00
	Total des recettes de gestion des services	25 096,00	0,00	5 096,00	5 096,00	5 096,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	25 096,00	0,00	5 096,00	5 096,00	5 096,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

9 126,84

Total des recettes de fonctionnement cumulées

14 24

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

D : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF



(1) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	16 532,63	0,00	0,00	14 222,84	14 222,84	0,00	14 222,84	14 222,84
011	Charges à caractère général (4)	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	700,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
623	Pub., publications, relations publiques	6 000,00	0,00		6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 272,23	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65133	Secours d'urgence	800,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
65134	Aides	2 200,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	272,23	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	10 272,23	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	10 272,23	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
023	Virement à la section d'investissement	6 260,40			1 222,84	1 222,84		1 222,84	1 222,84
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF

S²LO



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre inférieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 260,40			1 222,84	1 222,84		1 222,84	1 222,84

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III	
B2	

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	25 096,00	0,00	5 096,00	5 096,00	5 096,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	25 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	25 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	96,00	0,00	96,00	96,00	96,00
756	Libéralités reçues	96,00	0,00	96,00	96,00	96,00
	Total des recettes de gestion des services	25 096,00	0,00	5 096,00	5 096,00	5 096,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	25 096,00	0,00	5 096,00	5 096,00	5 096,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF



(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00										
1641 Emprunts en euros (total)					0,00										
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF

S²LOW

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					0,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt				Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
												0,00	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF





Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF

S²LOW

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

S²LOW

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture						Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF



IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)					0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)					0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00	0,00	
Total					0,00	0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF



IV – ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.1****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus			
Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 081-218103174-20240410-202410040404CCAS-BF



(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1^o : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2^o : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-9-1^o : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-9-2^o : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-9-3^o : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-9-4^o : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-9-5^o : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-9-6^o : Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
 343-1 : 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
 333-1 : 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres


(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
 Reçu en préfecture le 24/04/2024
 Publié le _____
 ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF



IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-5 159,40	-5 159,40
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	5 159,40	5 159,40
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	5 159,40	5 159,40

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 222,84	1 222,84
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	6 382,24	6 382,24

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 222,84	III 1 222,84
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 222,84	1 222,84
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 222,84	1 222,84

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024



Publié le

ID : 081-218103174-20240410-2024100404CCAS-BF

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.









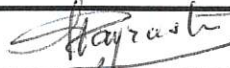
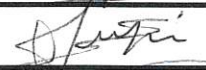

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES
A

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Président (1),
 A Villefranche d'Albigeois, le 10/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration du C.C.A.S.(2), réunie en session
 A Villefranche d'Albigeois, le 10/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration du C.C.A.S. (2),(3).

01 - BOUSQUET Bruno	
02 - BRUNET Marie-Line	
03 - AVEROUX Sylvie	
04 - NICOULEAU Gisèle	
05 - PORCHIS Ghislain	
06 - DONNENWIRTH Christel	
07 - MILHAU Joel	
08 - DELSUC Olivier	
09 - BAINS Philippe	
10 - ESCAFRE Michèle	
11 - GARRIC Pierre	
12 - GIMENEZ Pierre	
13 - LANGU Tekayindula	
14 - MILHAU Luc	
15 - PAYRASTRE Françoise	
16 - MAGNÉ Marie-Claude	
17 - PINOCHET Marise	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Villefranche d'Albigeois, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».



(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ...
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



**VILLEFRANCHE
D'ALBIGEOIS**

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU TARN

Nombre de membres :

En exercice : 17

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix du mois d'avril, à neuf heures trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bruno BOUSQUET, président.**

Étaient présents : Bruno BOUSQUET, Marie-Line BRUNET, Sylvie AVEROUX, Gisèle NICOULEAU, Ghislain PORCHIS, Joël MILHAU, Philippe BAINS, Pierre GARRIC, Françoise PAYRASTRE, Marie-Claude MAGNÉ, Marise PINOCHET.

Date de la convocation :

04 avril 2024

Absent ayant donné procuration : Serge GIMENEZ a donné procuration à Marie-Line BRUNET, Olivier DELSUC a donné procuration à Sylvie AVEROUX.

Date d'affichage :

04 avril 2024

Absents excusés : Christel DONNENWIRTH, Michèle ESCAFFRE, Takayindula LANGU, Luc MILHAU

Marie-Line BRUNET a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration.

Séance du 10 Avril 2024 - Délibération N° 2024-05

Attribution d'une subvention pour une association

Monsieur le président rappelle que l'espace Hippocrate a ouvert ses portes au public en septembre 2022. Dès lors, il a été convenu lors de la délibération 2022-09 du 18 octobre 2022 de subventionner à hauteur de 5 000.00 € l'association des professionnels de santé de Villefranche d'Albigeois afin de couvrir les frais de lancement de l'espace.

En janvier 2024, un nouveau médecin généraliste s'est installé au sein de l'espace. L'APSV a sollicité auprès du CCAS à de nombreuses reprises la prise en charge de la part du secrétariat médical de l'espace Hippocrate revenant au nouveau médecin en installation au démarrage de son activité pour sécuriser sa venue.

Monsieur le président suggère alors de verser une subvention à l'APSV de manière exceptionnelle pour couvrir les frais du secrétariat médical de l'espace, sur présentation des justificatifs requis, pour les mois de secrétariat liés à son installation.

Pour toute arrivée de nouveaux médecins à l'espace HIPPOCRATE, le CCAS s'engage à étudier une demande de subvention pour faciliter l'installation ayant attrait au secrétariat.

Madame Marie-Line BRUNET, vice-présidente du CCAS ayant reçu procuration de monsieur Serge GIMENEZ concerné par la délibération ci-présente, ne participe pas au vote avec le dit pouvoir reçu.

Le conseil d'administration,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles dans ses articles L123.1, L.123-2, L.123-5,

VU la nomenclature M57

VU le budget du CCAS,

ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** :

- à **12 voix POUR**

- **DECIDE** d'accepter les propositions de monsieur le président dans les conditions exposées ci-dessus.

- **PRECISE** qu'il sera fait l'objet du versement de la somme suivante :

- **3 000.00 €** à l'ordre de l'association APSV,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le maire,

Bruno BOUSQUET

Le secrétaire de séance,

Marie-Line BRUNET